

Commune :  
MOISSAC (112)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 4771

Document vérifié et numéroté le 07/02/2019  
A MONTAUBAN  
Par PLAGNE Sébastien  
Inspecteur des finances publiques  
Signé

MONTAUBAN  
436 rue Edouard Foreslié  
BP 630

82017 MONTAUBAN  
Téléphone : 05 63 21 57 77  
Fax : 05 63 21 57 02

plgc.820<montauban@dgfp.finances.gouv.fr

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Reçu le 16/12/2018

20251211-CM20251211\_25 DE  
Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susmentionnés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la demande 6463.

A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoncé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titré du cadastre, etc ... )

(3) Préciser les noms et qualité du signataire si il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'acte ou expédition, etc.)

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 07/02/2019  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par BOUSCAUD (2)

Réf. :

Le 03/01/2019

*Modification selon les énoncés d'un acte à publier*

